

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2010**

Le vingt six avril deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix neuf avril deux mille dix, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC Maire, Jean-François DANIEL, Patrice JAN, Elisabeth AUFFRET, René GLO, Patrick COUSTANS Adjoint au Maire, Xavier JODOCIUS, Eric COLLIOU, Marcel STEPHAN, Annick JACQ, Yves CORROLLER, Patricia DASIVLA, Guillaume MOTTIER, Isabelle COLEOU, Camille LE BRETON, Carole MARREC, Gilberte LE NAOUR, Philippe RIVIERE, Monique HELORET, Conseillers.

Secrétaire de séance : Monsieur René GLO

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 15 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 – SUBVENTIONS 2010

Madame Elisabeth AUFFRET présente au Conseil Municipal les subventions proposées par la commission générale après examen des différentes demandes.

ASSOCIATIONS LOCALES	
Nom	Subvention 2010 (€)
Amicale des retraités	500
Amis de la chapelle du Drennec	500
Anciens combattants	280
Bibliothèque	300
Dirt Jam 29	500
Espoir de Clohars-Fouesnant	600
La galoche	600
ASSOCIATIONS CANTONALES	
Association des assistantes maternelles du canton « les canaillous »	50
Chorale du Pays Fouesnantais "L'Echo des vagues"	100
Secouristes de Saint-Evarzec	100
SNSM (Société Nationale de sauvetage en Mer)	100
Syndicat d'élevage - Canton de Fouesnant	80
AUTRES ASSOCIATIONS	
AMF (Association des Maires du Finistère)	619,62
Association des Maires ruraux	95
Association nationale des Maires des communes touristiques	210
Green de l'espoir	80
Groupe mammalogique breton	50
La prévention routière	50
Restaurants du Cœur	100
Secours catholique	100

Monsieur Camille LE BRETON, Madame Gilberte LE NAOUR et Monsieur Philippe RIVIERE membres du bureau de l'association les Amis de la chapelle du Drennec ne prennent pas part au vote de la subvention accordée à cette association.

Monsieur Philippe RIVIERE membre du bureau de la bibliothèque ne prend pas part au vote des subventions accordées à cette association.

Monsieur Guillaume MOTTIER membre du bureau de l'association Dirt Jam 29 ne prend pas part au vote de la subvention accordée à cette association.

Monsieur Patrick COUSTANS membre du bureau de l'association La galoche ne prend pas part au vote de la subvention accordée à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants,

D'ACCORDER les subventions proposées ci-dessus.

3 - MARCHE DE VOIRIE 2010

Un appel d'offres en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés public a été lancé pour la modernisation de la voirie communale en 2010.

Après vérification des offres et classement en fonction des critères prévus au règlement de la consultation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant T.T.C. de 205 945,22 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE RETENIR l'offre de la société EUROVIA pour un montant T.T.C. de 205 945,22 €.

D'AUTORISER le Maire à signer les documents relatifs à ce marché.

4 – INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Les inventaires des zones humides des communes de Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h et Pleuven ont été réalisés en 2009 et 2010, par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) mandatée par le Sivalodet pour le bassin versant de l'Odet.

L'objectif de cet inventaire des zones humides est de parvenir à une meilleure protection de ces milieux en améliorant leur connaissance et l'information des différentes personnes concernées par le sujet et en favorisant leur classement dans les documents d'urbanisme en 2010, comme le prescrit le SAGE de l'Odet.

Dans le cadre de la démarche d'inventaire, les cartes provisoires des zones humides ont été mises en consultation en mairie entre le 1er août et le 19 septembre 2009 pour avis. Suite aux remarques indiquées sur le registre communal, des réunions de vérification de terrain ont eu lieu de janvier à mars 2010 avec les personnes concernées.

Afin de terminer cet inventaire des zones humides, il est proposé au conseil municipal de valider la carte définitive présentée en séance, avant intégration au document d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE VALIDER l'inventaire des zones humides qui lui a été présenté.

5 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CLOHARS-FOUESNANT POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Clohars-Fouesnant avait compétence pour assurer les travaux d'entretien des accotements des voies et des fossés dans les communes de Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h et Pleuven.

Ces communes ont souhaité reprendre cette compétence.

Le comité du syndicat a décidé dans sa séance du 15 mars 2010 de modifier ses statuts.

L'article 2 « Objet du Syndicat » est désormais rédigé comme suit :

*« Le Syndicat a pour objet d'assurer l'alimentation en eau potable et l'assainissement dans les communes de Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h, Pleuven et Saint Evarzec.
En ce qui concerne l'assainissement, le Syndicat est compétent pour la construction et l'exploitation de nouvelle station d'épuration ».*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Clohars-Fouesnant pour l'alimentation en eau potable et assainissement, dans les termes ci-dessus énoncés.

6 - CONVENTION RELATIVE A LA TARIFICATION DE L'ALSH COMMUNAL DE PLEUVEN.

Par délibération en date du 9 février 2005, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention relative à la tarification du CLSH de Pleuven qui accueille de nombreux enfants résidant à Gouesnac'h et Clohars-Fouesnant.

Afin de prendre en compte une modification de la tarification de l'ALSH souhaitée par les représentants des trois communes, la commune de Pleuven propose une nouvelle convention.

Monsieur Jean-François DANIEL donne lecture de ce texte en précisant que les communes de Clohars-Fouesnant et Gouesnac'h souhaitent une modification de l'article 5.

La rédaction proposée est la suivante :

Article 5 : cas particuliers : « *Les demandes des familles qui induisent un coût supplémentaire de fonctionnement (par exemple, modification du taux d'encadrement) feront l'objet d'un accord préalable d'acceptation, au cas par cas, avec la commune d'origine.* ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

DE L'AUTORISER à signer la convention ci-jointe avec modification de l'article 5.

7 - TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2011

Par tirage au sort, il convient de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés, valable pour l'année suivante.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2010-0429 du 22 mars 2010, il convient de tirer 3 personnes au sort.

Sont désignés :

LE NOAC'H Mathieu
SCAGLIA Olivier
L'HARIDON Huguette épouse MADEC

8 – INFORMATIONS DIVERSES

- La nouvelle exposition du manoir de Squvidan sera présentée vendredi 30 avril par le Conseil Général. Un projet de convention entre le Conseil Général et la commune de Clohars-Fouesnant est à l'étude afin d'autoriser la commune à organiser des animations dans le parc de Squvidan.
- Le nouveau site internet de la commune est accessible à l'adresse www.clohars-fouesnant.fr, il a été présenté vendredi 16 avril.

La séance est levée à 21 heures 18.

Le Maire,
Michel LAHUEC